

CONSIGNES DE DEPART

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS DEVEZ :

- **NOUS FOURNIR FACTURES D'ENTRETIEN DU CHAUFFE-EAU ET/OU DE LA CHAUDIERE ET/OU DU RAMONAGE DE LA CHEMINEE**
- RESILIER VOS ABONNEMENTS (EDF-GDF, EAU, TELECOM)
- SIGNALER VOTRE DEPART A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
-

LE LOGEMENT DEVRA ETRE ENTIEREMENT **DEBARRASSÉ DE TOUT OBJET ET NETTOYÉ COMPLETEMENT** SANS OUBLIER DE :

- Lessiver les sols, moquettes,
- Enlever les toiles d'araignées aux plafonds,
- Nettoyer les vitres, rails, portes, plinthes, interrupteurs,
- Nettoyer les grilles d'aération des fenêtres et les V.M.C
- Détartrer les appareils sanitaires, robinetteries, faïences,
- Débarrasser les caves et garages et nettoyer le sol.
- Reboucher trous de chevilles dans les règles de l'art.

POUR LES APPARTEMENTS **AVEC CUISINE EQUIPÉE** PENSEZ A :

- Dégivrer le réfrigérateur et nettoyer l'emplacement (sol),
- Nettoyer l'intérieur, l'extérieur et au-dessus des meubles,
- Dégraisser les plaques de cuisson, boutons
- Dégraisser la hotte aspirante et changer les filtres,
- Nettoyer les faïences.
-

POUR LES APPARTEMENTS AVEC JARDINIÈRES & TERRASSES PENSEZ A

- Nettoyer le sol
- Désherber et tailler les plantations
-

**TOUT NETTOYAGE, NON OU PARTIELLEMENT EFFECTUÉ,
SERA EXÉCUTÉ AUX FRAIS DU LOCATAIRE PAR UNE
ENTREPRISE SPECIALISÉE.**